

eva_s

TABLE RONDE SUR LA TRAITE DE PERSONNES

Présentation : Jocelyn Helland, directeur général, Eva's Initiatives for Homeless Youth.

Activité organisée par : Le Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes (invitation faite par l'intermédiaire d'Ali Ehsassi, député de Willowdale).

Objectif : Le Comité veut en apprendre davantage sur la traite de personnes au Canada et sur les efforts déployés pour sensibiliser davantage la population à ce fléau, pour le prévenir et le détecter, et pour poursuivre les trafiquants. L'objectif consiste à formuler des recommandations qui répondent aux besoins des victimes de ce crime horrible et à ceux d'autres intervenants.

Structure : Chaque participant prononcera une allocution de deux à trois minutes, puis il y aura une discussion libre et une période réservée aux questions.

RENSEIGNEMENTS CONTEXTUELS

DÉFINITION

L'article 3 du Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui s'inscrit dans le cadre de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational (souvent appelé Protocole de Palerme), définit la traite de personnes ainsi :

- ✚ L'acte (recruter, transporter, transférer, abriter ou recevoir).
- ✚ Le moyen (menace, recours à la force, coercition, enlèvement, fraude, déception, abus de pouvoir ou abus d'une position vulnérable, donner ou recevoir des paiements ou des avantages pour obtenir le consentement d'une personne exerçant un contrôle sur une autre).
- ✚ Le but, y compris l'exploitation de la prostitution d'autres personnes, ou d'autres formes d'exploitation sexuelle.

Le Canada et de nombreux autres pays ont ratifié ce protocole. **Soulignons que, ci-dessus, le « consentement » n'est pas un facteur pris en compte dans la définition.**

La Fondation canadienne des femmes (2014) précise ce qui suit :

- ✚ Il n'est pas nécessaire qu'une personne franchisse une frontière pour être victime de la traite; 90 p. 100 du trafic de personnes au Canada se passe à l'intérieur de nos frontières.

- ✦ L'exploitation sexuelle est inextricablement liée à l'industrie du sexe, mais le commerce d'êtres humains a aussi pour but de trouver des ouvriers domestiques, une main-d'œuvre agricole et des employés pour l'industrie des services.

RISQUES

QUI EST EN PÉRIL?

La Fondation canadienne des femmes (2014) énumère cinq facteurs risquant d'exposer une personne à l'exploitation sexuelle :

- ✦ être une jeune femme
- ✦ être pauvre
- ✦ avoir souffert de la violence, ou de négligence, ou des deux
- ✦ avoir fait l'objet de violence sexuelle pendant l'enfance
- ✦ être peu instruit(e).

Voici d'autres facteurs de risque pertinents : le manque d'emplois au niveau local; être migrant ou nouvel immigrant, ou avoir peu d'appuis sociaux; être autochtone; être sans abri; vivre dans une maison de santé ou dans un foyer de groupe ou d'accueil; avoir des problèmes de toxicomanie ou de santé mentale; avoir déjà eu maille à partir avec la loi; avoir des liens avec un gang.

Quant aux trafiquants, la plupart :

- ✦ sont des hommes, mais des femmes et des filles travaillent de plus en plus avec des hommes dans le contexte de la traite de personnes;
- ✦ sont jeunes (entre 16 et 32 ans);
- ✦ ont un dossier criminel (y compris pour agression);
- ✦ ont eux-mêmes été maltraités et ont été exposés à la violence familiale à un jeune âge.

Les jeunes sans-abri sont particulièrement vulnérables face aux trafiquants. La Covenant House Youth by The Field Center for Children's Policy, Practice & Research et le Modern Slavery Research Project de l'Université Loyola (2017) ont constaté que 68 p. 100 des jeunes qui avaient fait l'objet du trafic de personnes ou qui s'étaient adonnés au sexe de survie ou au sexe commercial l'avaient fait pendant qu'ils étaient sans abri. Ces deux organismes ont aussi fourni les données suivantes sur les risques élevés :

- ✦ les jeunes membres de la collectivité LGBTQ représentent 36 p. 100 des victimes d'exploitation sexuelle;
- ✦ une femme cisgenre sur cinq, plus d'un homme LGBTQ sur cinq et plus d'un homme cisgenre sur 10 ont vécu une situation assimilée à l'exploitation sexuelle;
- ✦ les jeunes ayant fait partie du système des foyers d'accueil représentaient 27 p. 100 de tous les jeunes s'adonnant au commerce du sexe, et 26 p. 100 de tous les jeunes exploités par des trafiquants de main-d'œuvre.

LES RISQUES AUXQUELS SONT EXPOSÉES LES PERSONNES VICTIMES DU COMMERCE D'ÊTRES HUMAINS

La Fondation canadienne des femmes (2014) énumère les risques suivants inhérents à l'exploitation sexuelle :

- ✚ la violence et les menaces de violence, les mauvais traitements physiques et la violence sexuelle (p. ex. le tatouage forcé);
- ✚ la servitude pour dettes;
- ✚ le contrôle, la manipulation, l'humiliation, la violence émotive, l'isolement;
- ✚ la toxicomanie et l'incitation à la toxicomanie;
- ✚ l'incitation à commettre des actes criminels dangereux (p. ex. le trafic de drogues), la criminalisation;
- ✚ l'interdiction de satisfaire des besoins de base et la saisie des documents d'identité.

Le coût estimatif de la douleur et de la souffrance subies par chaque femme ou fille victime de la traite s'établit à 552 964 \$ et la valeur estimative des gains perdus et des frais personnels est de 205 739 \$ par femme ou fille. Il existe bien des coûts inconnus absorbés par celles et ceux qui sont victimisés et par la société (p. ex. frais médicaux, frais liés à la police et au système juridique, coûts intergénérationnels). L'exploitation sexuelle engendre des fardeaux particuliers pour les refuges, les foyers de transition et les logements sociaux ainsi que pour les programmes de formation à l'emploi.

LE SANS-ABRISME CHEZ LES JEUNES ET LA TRAITE DE PERSONNES

LE TRAVAIL FORCÉ ET L'EXPLOITATION SEXUELLE

Le public se préoccupe beaucoup de l'exploitation sexuelle, mais il existe aussi d'autres formes importantes d'exploitation. Une étude de la Covenant House et de l'Université Loyola réalisée en 2017 montre que 19,4 p. 100 des jeunes itinérants étaient victimes de la traite de personnes; 15 p. 100 d'entre eux ont fait l'objet d'exploitation sexuelle, 7,4 p. 100, du commerce de main-d'œuvre, et 3 p. 100, des deux.

LE SEXE DE SURVIE

La violence sexuelle peut être perçue dans le contexte de la grande réalité des piètres possibilités économiques et dans celui du sexe de survie chez les jeunes sans abri, contexte où de jeunes personnes sont forcées d'échanger des faveurs sexuelles contre de l'argent, de la drogue ou d'autres denrées pour arriver à survivre. Dix-neuf pour cent des jeunes itinérants enquêtés se sont adonnés au sexe de survie uniquement pour accéder à un logement ou à de la nourriture, et des facteurs économiques les rendent plus vulnérables aux trafiquants et à une entrée non voulue dans le commerce du sexe (Covenant House et Université Loyola, 2017).

LES JEUNES ENTREPRENEURS

Il existe des « économies de l'arnaque » où des jeunes, n'ayant pas accès à des débouchés économiques normaux, doivent se débrouiller dans des environnements précaires pour survivre (Thieme, 2017). Ces jeunes entrent peut-être dans l'économie illicite pour survivre, mais, ce faisant, ils peuvent aussi acquérir beaucoup de compétences utiles en entrepreneuriat (la

recherche montre que les jeunes affichant des aptitudes et des comportements « futés en matière d'illégalité » sont plus susceptibles de devenir des propriétaires d'entreprises créatifs plus tard dans leur vie (Levine et Rubinstein, 2017). Il s'ensuit que les jeunes qui sont victimes d'exploitation, ou qui se trouvent dans une situation précaire en matière de logement, ou les deux, sont peut-être des entrepreneurs doués qui ont besoin d'occasions pour utiliser leurs compétences dans le cadre d'activités économiques plus sûres, licites et non axées sur l'exploitation.

CE QUE NOUS VOYONS CHEZ EVA'S

Nous n'avons pas fait d'études ou d'analyses en bonne et due forme dans nos établissements pour les jeunes sans-abri, mais voici les tendances que nous avons simplement observées relativement à l'exploitation sexuelle. Ces tendances correspondent de bien des façons à ce que l'ensemble de la littérature met en évidence.

- ✚ La jeune personne exploitée entre souvent en contact avec le trafiquant pendant qu'elle bénéficie du système des refuges.
- ✚ La relation entre cette jeune personne et le trafiquant est souvent décrite comme une relation entre un copain et sa copine.
- ✚ Beaucoup de jeunes personnes exploitées ont 16 ans et tendent à ne pas savoir grand-chose de la vie et à être issues d'un milieu empreint de violence.
- ✚ Quand nous soupçonnons qu'une personne est visée par un trafiquant et que nous essayons d'établir un dialogue avec elle, elle risque fort de partir vers un autre refuge ou service.
- ✚ Nous ne voyons pas uniquement des jeunes des milieux urbains; nous voyons de nombreuses jeunes filles issues de petites localités rurales qui deviennent des victimes de la traite de personnes.

QU'EST-CE QUI VA AMÉLIORER LES CHOSES?

MOYENS DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION AMÉLIORÉS

- ✚ Les centres de services pour jeunes itinérants sont ceux où se rendent les jeunes qui risquent grandement d'être exploités : ce sont les « points chauds » qui doivent être dotés en ressources de prévention et d'intervention.
- ✚ Les centres de services doivent avoir accès à des fonds pour pouvoir : former leurs employés de sorte qu'ils deviennent des experts de la prévention et de l'intervention (p. ex. reconnaître les signes, établir un dialogue avec les personnes victimisées qui ont peur de parler), et élaborer des programmes de sensibilisation proactifs auprès des jeunes qui s'adressent à eux.
- ✚ Les centres de services doivent avoir les ressources voulues pour mettre en œuvre des systèmes permettant de mieux échanger les renseignements, l'expertise et le soutien entre eux, ainsi qu'avec les écoles et les services de police.
- ✚ Les centres de services doivent déployer les ressources voulues pour mettre en œuvre des démarches axées sur les victimes de manière à intervenir de façon non traditionnelle et non incriminante (p. ex. entre pairs).

- ✚ Fournir des lits sûrs dans les refuges pour jeunes exploités.
- ✚ Il faut financer les approches autochtones du point de vue des conséquences de la colonisation et des traumatismes intergénérationnels.
- ✚ Financer des stratégies de programme qui rejoignent les personnes les plus à risque sur le plan de l'identité, des expériences, de la survivance (p. ex. les jeunes LGBTTIQQ2SA, les jeunes nouveaux arrivants), en adoptant une perspective qui est axée sur la réduction des torts et qui convient aux personnes ayant des croyances, des religions et des antécédents diversifiés.
- ✚ Des initiatives robustes visant à multiplier les débouchés économiques plus sûrs, non axés sur l'exploitation ni sur les comportements prédateurs pour les jeunes ayant des aptitudes en matière d'entrepreneuriat, en particulier dans les quartiers pauvres, et à encourager la création.
- ✚ Des interventions visant les jeunes en établissement de soins, par l'intermédiaire des services de protection de l'enfance.
- ✚ Une formation sur la traite de personnes à l'intention des forces de l'ordre et des intervenants juridiques (y compris les juges et les avocats de la Couronne).
- ✚ Financer de solides programmes dans les écoles pour s'attaquer à la masculinité toxique et la remettre en question, et pour prévenir la violence sexiste d'un point de vue intersectionnel.

STRATÉGIES ET OUTILS AXÉS SUR LES POLITIQUES ET LA LOI

- ✚ Stratégies d'atténuation des traumatismes chez les enfants et les jeunes pour ouvrir la voie à la prestation de services et à une éducation qui viseront à réduire la vulnérabilité des jeunes aux comportements prédateurs.
- ✚ Protéger les jeunes qui ont été incités à aider les trafiquants, ou qui deviennent des trafiquants à un jeune âge à cause d'influences intergénérationnelles, et leur accorder un soutien non criminalisant.
- ✚ Politiques pour encourager la création de stimulus et de débouchés économiques dans l'économie traditionnelle pour aider les jeunes vivant dans les quartiers pauvres.

De la part de la Covenant House et de l'Université Loyola (2017)

- ✚ Appliquer la *Loi sur l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes (Child Sexual Exploitation and Human Trafficking Act)* dans l'ensemble du Canada (Covenant House et Université Loyola).
- ✚ Adopter des lois concernant « les refuges sûrs » où les jeunes survivants de l'exploitation seront traités comme des victimes.
- ✚ Porter à 21 ans, partout au Canada, l'âge où un jeune peut quitter le système des foyers d'accueil.

SOURCES

Bill O'Grady et Stephen Gaetz, « Street Survival: A Gendered Analysis of Youth Homelessness in Toronto », dans [Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada](#), 2009.

Fondation canadienne des femmes, [C'est assez : Mettons fin à la traite sexuelle au Canada](#), rapport du Groupe de travail national sur la traite des femmes et des filles à des fins sexuelles au Canada, 2014.

Covenant House Youth, The Field Center for Children's Policy, Practice & Research, et le Modern Slavery Research Project de l'Université Loyola, [Labor and Sex Trafficking Among Homeless Youth](#), 2017.

Ross Levine et Yona Rubinstein, « [Smart and Illicit: Who Becomes an Entrepreneur and Do They Earn More?](#) », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 132, n° 2, 2017, p. 963 à 1018.

Tatiana Adeline Thieme, « [The hustle economy: Informality, uncertainty and the geographies of getting by](#) », *Progress in Human Geography*, 2017, p. 1 à 20.